

SPL - OEKOMED

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

Au capital de 4 730 850.00 Euros

Siège social : 27 avenue de Pézenas

34120 NEZIGNAN-L'EVEQUE

R.C.S : 819516105



Rapport annuel des représentants des collectivités Territoriales à l'assemblée délibérante

Année 2024

L'article 1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les représentants des collectivités locales au sein des instances dirigeantes de la SPL OEKOMED doivent établir annuellement un rapport écrit à l'Assemblée délibérante qui les a désignés.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue ;
- De s'assurer que la SPL OEKOMED agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Nous portons à votre connaissance, le rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante concernant l'exercice 2024 de la Société Publique Locale SPL OEKOMED dont le siège social est : 27 avenue de Pézenas 34 120 Nézignan l'Evêque, ainsi que ses annexes (rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée général de la SPL, rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, bilan financier et comptes annuels).

INFORMATIONS GENERALES

Dénomination de la société	SPL OEKOMED
Siège social	NEZIGNAN - L'EVEQUE
Adresse administrative	27 avenue de Pézenas - 34120 NEZIGNAN - L'EVEQUE
Date de création	15 avril 2016
Objet social	Traitements et valorisation des déchets
Président	Monsieur FREY Sébastien
Nom du Directeur Général	Monsieur PONTHIEU Pascal
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	AUGEFI nommés par l'AG ordinaire du 14 juin 2022
Nombre de salariés	Effectifs au 31-12-2024 : 8 salariés

ACTIVITE, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Activité de la SPL :

La SPL OEKOMED a été créée pour aider à faire émerger des projets d'énergies renouvelables et de traitement et valorisation des déchets sur le territoire de ses actionnaires.

La société a pour objet, pour le compte et sur le territoire des collectivités territoriales :

- . De réaliser toutes les actions et opérations nécessaires au traitement et à la valorisation des déchets relevant de la compétence de ces actionnaires, en ce compris l'exploitation de tous ouvrages utilisés à cette fin
- . De procéder à la construction, la gestion et l'exploitation de réseaux, d'équipements et services liés à la production et fourniture d'énergie

Principales activités de l'année écoulée :

En 2024, la SPL OEKOMED a exploité 2 unités de traitement :

- L'unité de traitement et de valorisation des ordures ménagères : VALOHE
- L'unité de tri destinée aux déchets propres et secs, dans le cadre d'un marché global de performances, OEKOTRI

Elle a également géré deux projets futurs : l'unité de méthanisation et la Chaufferie CSR (Combustible Solide de Récupération).

Perspectives de développement :

Le développement de la SPL OEKOMED s'articule autour des nouveaux projets cités dans le paragraphe précédent. Notamment en 2024, l'objectif a été la réception du centre de tri OEKOTRI, la première année d'exploitation complète en condition normale, et la poursuite des projets unité de méthanisation et Chaufferie CSR.

Situation financière :

Indicateurs clés (€)	2021	2022	2023	2024
Capital social	4 730 850	4 730 850	4 730 850	4 730 850
Chiffres d'Affaires	3 219 408	3 061 964	6 605 077	9 207 682
Total produits d'exploitation	3 221 714	3 347 629	6 627 574	9 527 243
Coûts salariaux	343 992	329 920	385 218	443 770
Total charges d'exploitation	2 959 015	3 123 950	6 298 690	8 843 885
Résultat d'exploitation	262 699	223 689	328 884	683 358
Résultat net	86 474	62 494	173 218	299 968
Trésorerie nette	7 632 775	6 644 356	3 750 868	5 306 297
Capitaux propres	5 021 001	5 263 485	8 746 416	8 966 758
Endettement financier net	4 520 603	14 657 391	20 589 088	17 156 750

Au cours de cet exercice social, la SPL OEKOMED a réalisé un chiffre d'affaires net de **9 207 682,25 Euros** contre **6 605 076,65 Euros** au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à **8 843 885,48 Euros** pour l'exercice, contre **6 298 689,99 Euros** pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure des activités de la SPL, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **5 831 969,83 Euros** au 31/12/2024 contre **4 121 592,14 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **31 874,73 Euros** au 31/12/2024 contre **8 758,35 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **290 302,35 Euros** au 31/12/2024 contre **252 994,82 Euros** pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **153 467,65 Euros** au 31/12/2024 et **132 222,80 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **2 557 724,09 Euros** au 31/12/2024 contre **1 801 887,28 Euros** pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-282 430,26 Euros**, contre **-202 669,18 Euros** pour l'exercice précédent.

Enfin, il n'y a aucun mouvement exceptionnel au 31/12/2024, contre **105 735,49 Euros** au titre de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par la comptabilisation en 2023 des subventions d'investissements perçues pour Oekotri en exceptionnel. En 2024 ces subventions sont enregistrées en autres produits anticipant la modification pour 2025 des règles comptables concernant les mouvements exceptionnels.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, le résultat net se solde par un bénéfice de **299 967,70 Euros** contre un bénéfice de **173 217,88 Euros** au titre du précédent exercice.

La trésorerie nette reste largement positive. Elle augmente entre 2023 et 2024 car les prêts OEKOTRI ont tous été perçu alors que le décompte définitif de OEKOTRI est toujours en négociation. La diminution constatée entre 2022 et 2023 (-2.8 M€) est liée à l'utilisation de la part autofinancée d'OEKOTRI.

L'endettement est élevé en raison des prêts contractés pour réaliser les deux investissements majeurs : VALOHE et OEKOTRI

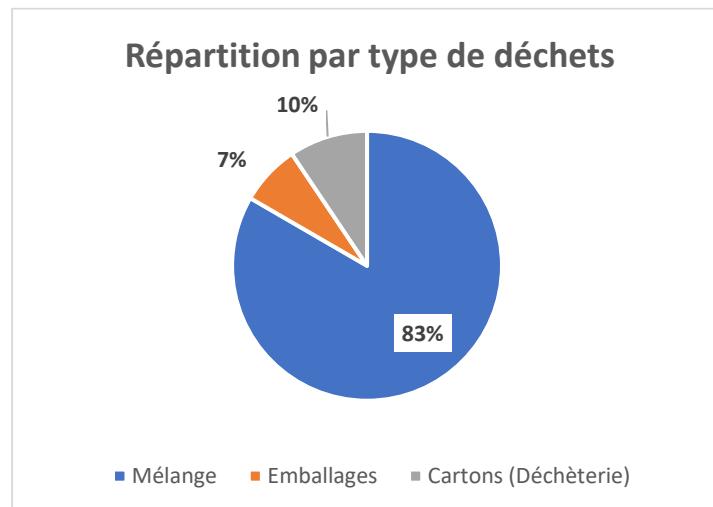
Sur le plan de l'exploitation les faits marquants de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Unité de traitement et de valorisation de VALOHE :

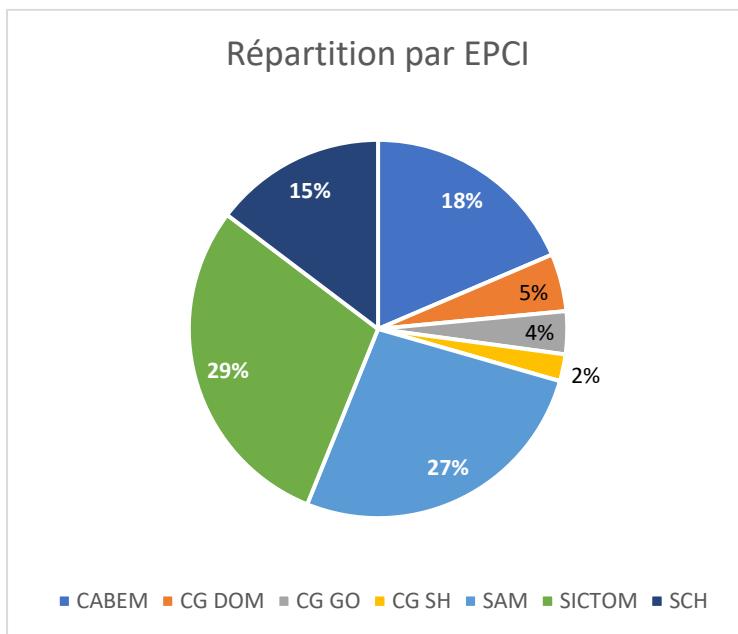
Les tonnages traités en 2024 sont inférieurs à ceux des deux années précédentes, ils s'établissent à 44 929 tonnes en 2024 contre 45 940 tonnes en 2023 soit -2%.

- Centre de tri OEKOTRI :

En 2024, le centre de tri OEKOTRI a traité 28 977 tonnes de papiers et emballages. Ces tonnages se répartissent de la façon suivante :



Le mélange représente près de 83% des déchets traités en 2024.



Les apporteurs sont le Sictom Agde Pézenas (29%), Sète Agglo Méditerranée (27%), la CABEM (18%) et le Syndicat Centre Hérault (15%), la Domitienne (5%), Grand Orb (4%) et Sud Hérault (2%).

La réception définitive du centre de tri a été prononcée. Toutefois des négociations sont en cours pour la conclusion d'un protocole transactionnel permettant de solder les différends technique et économique.

La SPL a confié au Groupement un marché global de performances pour la conception, construction, exploitation et maintenance d'un centre de tri, notifié le 22 décembre 2021.

L'ouvrage devait être réceptionné en juin 2023, mais des problématiques techniques ont causé un retard. Après plusieurs essais non concluants, une mise en demeure a été adressée au Groupement en octobre 2023. Malgré des améliorations, certaines performances clés n'ont pas été atteintes. Le 24 juin 2024, la réception a été prononcée sous conditions, avec des réserves à lever avant décembre 2024. La mise en place d'une nouvelle trémie d'alimentation, d'une valeur de 400 000 € prise en charge par BIANNA FRANCE, a été effectuée pour améliorer les performances de tri. La réception a ainsi pu être prononcée. Les performances actuelles sont très satisfaisantes mais ne correspondent pas encore aux engagements du groupement.

Un différend subsiste sur l'application d'une réfaction, mais un avenant n°5 négocié vise à éviter cette sanction en contrepartie d'équipements complémentaires pour améliorer les performances. Ces travaux d'amélioration du centre de tri ont été définis à hauteur de 781 200 € HT. Ces travaux seront financés par BIANNA FRANCE, avec une date d'achèvement fixée au 15 décembre 2025. L'avenant prévoit le maintien des réserves, l'exécution des travaux d'amélioration et une mise à jour des garanties contractuelles. La retenue de garantie constituée par BIANNA FRANCE sera prolongée jusqu'à la réception des travaux d'amélioration du chantier.

Un protocole a été négocié. Il vise à mettre un terme définitif aux différends entre les parties liées à la conception et construction du centre de tri OEKOTRI. Il repose sur une transaction conforme aux articles 2044 et suivants du Code civil, impliquant des concessions réciproques.

Il est à noter que la clause butoir a plafonné les révisions de prix à 3% par an pendant toute la durée de la construction et de la phase d'exploitation passée.

- Unité de méthanisation :

Le SICTOM a confié la mission d'AMO à la SPL pour faire émerger une méthanisation territoriale.

La SPL a organisé une procédure d'appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner le projet privé le plus adapté pour permettre la réalisation, d'une part, d'une unité de méthanisation sur le site VALOHE et d'autre part, d'une unité de déconditionnement et d'hygiénisation sur une emprise foncière du site des « Carrières des Roches Bleues ».

Cet appel à manifestation d'intérêt avait ainsi pour objet :

- la mise à disposition par le biais d'une ou de plusieurs conventions constitutives de droits réels, de l'emprise foncière VALOHE et de l'emprise foncière des Carrières des Roches Bleues,
- le développement et la réalisation d'un projet industriel privé de valorisation des déchets,

Ces mises à disposition auront pour contrepartie une redevance devant intégrer une part fixe et une part variable, indexée sur les résultats de l'exploitation à venir.

La société CLERVERT, basée à Bélesta en Lauragais, associée à BIOMETHAGRI 34, basée à Florensac a été sélectionnée pour la mise à disposition des terrains au travers des promesses de bail.

Pour 2025, le SICTOM confie à la SPL la mission de suivre les promesses de bail, en garantissant leur exécution et en représentant le SICTOM en tant que bailleur.

- Chufferie CSR (Combustible Solide de Récupération) :

La SPL a mené une étude stratégique pour la CABM sur le traitement des ordures ménagères résiduelles, incluant 62.000 tonnes traitées sur le site VALORBI, provenant de plusieurs collectivités : la Communauté de Communes Sud Hérault, la Communauté de Communes du Grand Orb, la Communauté de Communes La Domitienne. Avec la fermeture de l'ISDND de Vendres et la diminution des capacités du centre de stockage de Saint-Jean-de-Libron, un projet de chufferie CSR (Combustible Solide de Récupération) de 45 000 T/an est envisagé pour produire chaleur et énergie.

L'intégration des flux pré-CSR issus de VALORBI et VALOHE est prévue. La partie à haut pouvoir calorifique des ordures ménagères serait ainsi valorisée. L'objectif est de renforcer la valorisation des déchets, réduire les coûts de transport et offrir une solution durable aux collectivités partenaires pour une partie des flux de déchets.

En 2024, la SPL a piloté une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage qui a réalisé un audit de VALORBI, une analyse des flux de pré-CSR, une étude quatre saisons et des études géotechniques.

En complément de l'étude initiale, la SPL a répondu à l'appel à projet de l'ADEME sur les chaufferies CSR. Seuls deux sites industriels ont été sélectionnés en France, mais le montage du dossier a permis de renforcer la cohésion du projet avec les études sur le réseau de chaleur urbain de Béziers. La dynamique a également fait émerger un projet basé sur la fourniture de vapeur pour une unité potentielle de production d'hydrogène à partir de la technologie GENVIA. La SPL a été très active pour définir l'interface entre les technologies des industriels.

En étroite collaboration avec les équipes de la CABM, la SPL OEKOMED finalise la rédaction du cahier des charges pour la DSP qui aura pour périmètre l'exploitation de VALORBI, la construction et l'exploitation de la chaufferie CSR.

Une nouvelle SPL nommée BENEFIK lancera la DSP. Cette SPL BENEFIK sera composée au départ de la CABM et du SICTOM et pourra accueillir les autres collectivités intéressées par la DSP.

- Résultats 2024 par activité :

Le tableau ci-dessous présente les résultats respectifs de ces différentes activités. Ils sont issus du système de comptabilité analytique dans lequel les charges communes aux deux projets en exploitation sont réparties au prorata du chiffre d'affaires de chaque activité.

Les projets Unité de méthanisation et Chaufferie CSR, n'ont pas fait l'objet d'affectation de charges communes.

	Valohé	Oekotri	Montant par activité en K€		Total
			Chaufferie CSR	Méthanisation	
Produits d'exploitation					
Contrôle Entrée valohé	148	0	0	0	148
Tri	3 143	5 547	0	0	8 690
Refus de tri	0	282	0	0	282
Prestations de service	0	0	72	21	93
Autres	43	271	0	0	314
Total	3 335	6 100	72	21	9 527
Sous traitance	205	4 108	67	19	4 399
Autres achats externes	1 258	153	0	0	1 411
Impôts et taxes	28	0	0	0	28
Frais de personnel	272	127	30	19	448
Dotations aux amortissements	786	1 451	0	0	2 237
Dotations aux provisions	321	0	0	0	321
Total charges	2 869	5 839	97	38	8 844
Résultat d'exploitation	465	260	-25	-17	683
Résultat financier	-99	-184	0	0	-283
Résultat exceptionnel					
Résultat avant impôts	366	76	-25	-17	400
Impôts sur les sociétés	-92	-19	6	4	-101
Résultat net comptable	274	57	-19	-13	299

Les deux principales activités ont dégagé un résultat net positif à hauteur de +274 K€ pour Valohé soit une marge nette de 8.2% et de 57 K€ pour Oekotri soit une marge nette de 1%.

Prévisions pour l'année 2025 :

L'année 2025 sera marquée par l'objectif de la réception définitive du volet financier du centre de traitement OEKOTRI.

Le chantier s'est déroulé dans un contexte de forte inflation. Les révisions de prix avaient été contractuellement plafonnées à 3% par an.

Les résultats prévus pour l'année 2025 devraient être au niveau de ceux constatés en 2024.

Etat des filialisations :

La SPL OEKOMED n'a pas de filiale.

Evolutions statutaires effectuées au cours de l'année 2024 :

Aucune évolution statutaire n'a été effectuée en 2024.

RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE OEKOMED ET LA COLLECTIVITE

Convention réglementée :

Convention d'occupation d'un bureau pour la société OEKOMED

Nature et objet : le syndicat SICTOM Pézenas-Agde met à disposition un bureau pour la société OEKOMED au siège social, à 27, Avenue de Pézenas 34120 Nézignan l'Évêque, afin de recentrer le fonctionnement global du syndicat SICTOM Pézenas-Agde et de ses satellites. Cette convention a pris effet à compter du 1er septembre 2016 pour une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse.

Modalités financières : le bureau est mis à disposition moyennant une redevance de 250 euros nets par mois, hors indexation.

Au 31 décembre 2024, la convention a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 3 000 euros, hors taxes.

Intérêt de la convention : cette convention permet de mutualiser les moyens et de centraliser au siège du syndicat SICTOM Pézenas-Agde, l'ensemble des structures participant à la mission de collecte et de traitement des déchets pour une meilleure efficience.

Autorisation préalable par le Conseil d'Administration en date du : 12 juin 2019

Garanties d'emprunts accordées par les Collectivités pour le financement des infrastructures :

Garanties sur Valohé :

Sictom Agde Pézenas caution à hauteur de 50% du capital restant dû plus intérêts, et cession Dailly

Capital restant dû au 31/12/2024 sur les prêts Valohé :

		Capital restant dû au 31/12/2024
16411000	PRET CA 1960398 CONST. UTV	1 844 763,21
16412000	PRET CA 2007568 EQUIP. UTV	1 664 493,55
16413000	PRET CREDIT COOP. 17057860 CONST. UTV	1 840 894,81
16415000	PRET CREDIT COOP. 17057880 EQUIP. UTV	1 526 688,11
Total		6 876 839,68

Garanties sur OEKOTRI :

Garantie : Caution de chaque EPCI à hauteur de 50% du capital restant dû plus intérêts au prorata de leur participation respective :

		Capital restant dû au 31/12/2024	SICTOM PEZENAS AGDE	CA SETE AGGROPOLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ORB	CABEM	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-HERAULT	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	SYNDICAT MIXTE CENTRE HERAULT	TOTAL
	<i>Taux de participation</i>		24,75%	25,42%	4,26%	23,07%	3,33%	5,05%	14,12%	100,00%
16413100	PRET CREDIT COOP A92201H	781 487,54	193 418,17	198 654,13	33 291,37	180 289,18	26 023,54	39 465,12	110 346,04	781 487,54
16413200	PRET CREDIT COOP A92201G	1 842 390,40	455 991,62	468 335,64	78 485,83	425 039,47	61 351,60	93 040,72	260 145,52	1 842 390,40
16418000	EMPRUNT BANQUE POSTALE	2 175 000,00	538 312,50	552 885,00	92 655,00	501 772,50	72 427,50	109 837,50	307 110,00	2 175 000,00
16419000	164190 PRET CE 528083E	1 250 000,00	309 375,00	317 750,00	53 250,00	288 375,00	41 625,00	63 125,00	176 500,00	1 250 000,00
16419100	164191 PRET CE 526058E	1 000 000,00	247 500,00	254 200,00	42 600,00	230 700,00	33 300,00	50 500,00	141 200,00	1 000 000,00
16419200	164192 PRET CE 528080 E	1 000 000,00	247 500,00	254 200,00	42 600,00	230 700,00	33 300,00	50 500,00	141 200,00	1 000 000,00
16419300	164193 PRET CE 524243E	400 000,00	99 000,00	101 680,00	17 040,00	92 280,00	13 320,00	20 200,00	56 480,00	400 000,00
16419400	164194 PRET CE 524076E	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16420000	164200 PRET CA 00004790813	4 177 997,51	1 034 054,38	1 062 046,97	177 982,69	963 864,03	139 127,32	210 988,87	589 933,25	4 177 997,51
16420100	164201 PRET CA 00004791345	2 857 078,17	707 126,85	726 269,27	121 711,53	659 127,93	95 140,70	144 282,45	403 419,44	2 857 078,17
	Emprunt Obligataire Collectivity	1 635 829,73	404 867,86	415 827,92	69 686,35	377 385,92	54 473,13	82 609,40	230 979,16	1 635 829,73
	Total	17 119 783,35	4 237 146,38	4 351 848,93	729 302,77	3 949 534,02	570 088,79	864 549,06	2 417 313,41	17 119 783,35

Avances en compte courant accordées par les Collectivités :

Aucune avance en compte courant n'a été accordée par les Collectivités

Aides accordées par les Collectivités :

Aucune aide n'a été accordée par les Collectivités

Dividendes distribués aux actionnaires :

Aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires

CONTROLE ET GESTION DES RISQUES

Principaux risques et incertitudes :

Risques financiers :

Aucun risque financier majeur n'a été identifié.

Le prix de l'énergie reste élevé en 2024, mais il a fortement diminué par rapport au pic de 2023 (-35 %)

Contrôle interne :

La SPL OEKOMED applique systématiquement les procédures de mise en concurrence dans le respect du code des marchés publics.

Sur le plan financier, les règlements fournisseurs sont préparés par un salarié et validés par le Directeur. Un contrôle de gestion a été mis en place et permet d'avoir une analyse d'écart sur chaque poste de charges permettant de déceler d'éventuelles anomalies, et mouvements anormaux.

Contrôles externes :

La SPL OEKOMED n'a pas fait l'objet de contrôles externes en 2024.

En 2021, un contrôle URSSAF a eu lieu et a été satisfaisant et n'a pas fait l'objet de notification de redressement.

BILAN DE LA GOUVERNANCE

Actionnariat :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital	% du capital
Sictom Pézenas Agde	300 000	3 000 000	63,41%
Sète d'Agglopole Méditerranée	58 475	584 750	12,36%
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	53 057	530 570	11,22%
Syndicat Centre Hérault	32 484	324 840	6,87%
Communauté de Communes La Domitienne	11 616	116 160	2,46%
Communauté de Communes Grand Orb	9 797	97 970	2,07%
Communauté de Communes Sud Hérault	7 656	76 560	1,62%
Total	473 085	4 730 850	100,00%

Dirigeants :

Administrateurs :

Pour le SICTOM de Pézenas Agde :

- Monsieur Jean AUGE suppléante Madame Christine PRADEL,
- Monsieur Sylvian VIALE suppléant Monsieur Edgard SICARD,
- Monsieur Bernard SAUCEROTTE suppléant Monsieur Vincent GAUDY,
- Monsieur Michel FARENC suppléant Monsieur Mathieu BENEZECH,
- Monsieur Sébastien FREY suppléant Monsieur Jacques MONCOUYOUX,
- Monsieur Rémy GLOMOT suppléant Monsieur Lionel PUCHE,
- Monsieur Stéphane PEPIN-BONET suppléant Monsieur Bernard ICHE,
- Monsieur Armand RIVIERE suppléant Monsieur Philippe AUDOUI,
- Monsieur Pierre-Jean ROUGEOT suppléant Monsieur Francis BOUTES.

Pour la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

- Monsieur Claude ALLINGRI suppléant Monsieur Luc ZENON,
- Monsieur Robert MENARD suppléant Monsieur Robert GELY,

Pour la Sète Agglopôle Méditerranée :

- Monsieur François COMMEINHES suppléant Monsieur Thierry BAEZA,
- Monsieur Cédric RAJA suppléant Bruno VENDERMEERSH

Pour la Communauté de Communes La Domitienne :

Monsieur Alain CARALP suppléant Monsieur Jean-François GUIBBERT,

Pour le Syndicat Centre Hérault :

- Monsieur Olivier BERNARDI suppléant Madame Isabelle SILHOL
- Monsieur Jean-François SOTO suppléant Monsieur Luc REQUI

Pour la Communauté de Communes Grand Orb :

- Monsieur Francis BARSSE

Pour la Communauté de Communes Sud Hérault :

- Monsieur Jean-Noël BADENAS suppléant Monsieur Laurent BRUNET

Situation des mandats des administrateurs

Suite au Conseil d'Administration du 1^{er} août 2024, de nouveaux administrateurs ont été nommés.

SICTOM Pézenas-Agde : Monsieur Bernard SAUCEROTTE remplace Monsieur Jordan DARTIER
Monsieur Sylvain VIALE remplace Monsieur Gilles D'ETTORE
Monsieur Jacques MONCOUYOUX remplace Monsieur Michel GUTTON

Notre société n'attribue pas de jetons de présence à votre Conseil d'Administration.

Organisation de la Gouvernance

La direction générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'administration, Mr Sébastien FREY nommé par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2020.

Le mandat de Directeur Général a été confié à Mr Pascal Ponthieu nommé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2018.

Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Rémunération et avantages de Mr FREY : Aucune rémunération, avantages et jetons de présence.

Rémunération et avantages de Mr PONTHIEU : 25 992 € bruts. Pas d'avantages ni jetons de présence.

Bilan de la gouvernance

- Séances du Conseil d'administration

Les Conseils d'administration se sont tenus les 16 février, 24 mai et 1^{er} août 2024.

Le Conseil d'administration du 16 février 2024 a tenu l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 novembre 2023
- Procédure d'achat de la chargeuse de l'UTV de VALOHE
- Attribution du marché des prestations de curage de réseaux, de transport et traitement des lixiviats de VALOHE
- Attribution du marché de changement de la table de coupe broyeur de l'UTV de VALOHE
- Adhésion au nouveau groupement de commande pour l'achat d'énergies formé par Hérault Energies
- Questions diverses et annexes

Les administrateurs étaient présents :

Pour le SICTOM De Pézenas-Agde :

- Monsieur Sébastien FREY
- Monsieur Jean AUGE
- Monsieur Rémy GLOMOT
- Monsieur Gilles D'ETTORE
- Monsieur Michel FARENC

Pour la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée :

- Monsieur Claude ALLINGRI

Pour Sète Agglopôle Méditerranée :

- Monsieur Bruno VANDERMEERSCH

Pour La Communauté de Communes La Domitienne

- Monsieur Alain CARALP

Pour le Syndicat Centre Hérault :

- Monsieur Olivier BERNARDI

Le Conseil d'administration du 24 mai 2024 a tenu l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 février 2024
- Conventions réglementées à réexaminer
- Rapport de gestion et arrêté des comptes 2023
- Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et projet de résolutions à présenter
- Budget prévisionnel 2024
- Questions diverses et annexes

Les administrateurs étaient présents :

Pour le SICTOM DE Pézenas-Agde :

- Monsieur Sébastien FREY
- Monsieur Jean AUGE
- Monsieur Rémy GLOMOT
- Monsieur Armand RIVIERE
- Monsieur Michel FARENC

Pour la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée :

- Monsieur Robert MENARD

Pour Sète Agglopôle Méditerranée :

- Monsieur Bruno VANDERMEERSCH

Pour la Communauté de Communes La Domitienne

- Monsieur Alain CARALP

Pour le Syndicat Centre Hérault :

- Monsieur Olivier BERNARDI

Pour la Communauté de Communes Sud Hérault :

- Monsieur Laurent BRUNET

Le Conseil d'administration du 1^{er} août 2024 a tenu l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 mai 2024
- Administrateurs du SICTOM de Pézenas Agde à la SPL OEKOMED
- Appel à Manifestation d'Intérêt « Méthanisation »
- Questions diverses et annexes

Les administrateurs étaient présents :

Pour le SICTOM DE Pézenas-Agde :

- Monsieur Sébastien FREY
- Monsieur Jean AUGE
- Monsieur Rémy GLOMOT
- Monsieur Bernard SAUCEROTTE
- Monsieur Sylvian VIALE
- Monsieur Armand RIVIERE
- Monsieur Michel FARENC

Pour la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée :

- Monsieur Claude ALLINGRI

Pour Sète Agglopôle Méditerranée :

- Monsieur Cédric RAJA

Pour la Communauté de Communes La Domitienne

- Monsieur Alain CARALP

Pour le Syndicat Centre Hérault :

- Monsieur Olivier BERNARDI

- **Assemblées générales**

Une assemblée générale ordinaire s'est tenue le 17 juin 2024.

- **Comité technique**

Le comité technique de la SPL OEKOMED est composé :

- Du Directeur général de la Société ;
- Du Directeur général des services de chaque actionnaire, quel que soit son intérêt aux opérations confiées à la Société, ou de son représentant qu'il désigne ;
- Etant précisé que le Président du conseil d'administration de la Société pourra de droit participer aux réunions du Comité technique.

Ce comité complète les organes sociaux dans la mise en œuvre du contrôle analogue de la société par les Actionnaires, notamment du contrôle des orientations stratégiques de la Société, de ses modalités de fonctionnement et du déroulement des opérations.

Les comités techniques se sont tenus les 25 janvier 2024, 7 mars 2024, 24 avril 2024, 29 mai 2024, 4 juillet 2024, 24 juillet 2024, 26 septembre 2024, 6 novembre 2024 et 12 décembre 2024.